



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

20
23

Rapport
d'activité

D R E E T S
Hauts-de-France



Édito



En 2023, la région Hauts-de-France reste marquée par une situation contrastée. Des indicateurs socio-économiques qui s'améliorent mais se maintiennent à un niveau préoccupant, notamment en comparaison du niveau national. Parallèlement, d'importants projets de développement économique, particulièrement dans l'industrie, sont en cours de déploiement, avec des opportunités d'emploi considérables et inédites. En réponse à ces enjeux et comme les années précédentes, les services et les agents de la Dreets ont œuvré en 2023 à la mise en œuvre des missions de soutien, d'accompagnement et de contrôle qui lui sont attribuées sous l'égide du préfet de région et du directeur général du travail, au bénéfice de l'ensemble de la région et de ses habitants, et particulièrement des plus fragilisés.

Des chantiers et dossiers emblématiques ont rythmé l'investissement des équipes de la Dreets en 2023. À titre d'exemples : la mise en place d'une préfiguration partielle de la loi pour le plein emploi ; une forte mobilisation au profit des territoires les plus en difficultés comme les quartiers prioritaires de la politique de la ville ; l'amélioration de la fluidité des parcours d'insertion sociale et professionnelle de l'hébergement à l'emploi, en prenant notamment appui sur l'insertion par l'activité économique ; la poursuite du développement de l'apprentissage ; l'accompagnement des reconversions, de la réindustrialisation des bassins d'emploi dans le cadre des transitions écologique et énergétique ; la lutte contre les fraudes nouvelles ou complexes en matière de droit du travail, de concurrence, de consommation et de formation professionnelle.

Par essence, un rapport d'activité de quelques pages ne saurait retracer dans le détail l'ensemble des actions innombrables conduites au cours de l'année écoulée. Pour autant, les informations et les illustrations qui y figurent témoignent déjà à elles seules d'une action et d'un engagement continus et soutenus de l'État, au service du public, sur ses missions relevant des affaires sociales et en lien avec ses partenaires.

Bruno DROLEZ
Directeur régional

Sommaire

4

CHIFFRES
CLÉS

5

TRAVAIL

7

CONCURRENCE
CONSOMMATION
MÉTROLOGIE LÉGALE

8

EMPLOI
ÉCONOMIE
COMPÉTENCES

12

SOLIDARITÉS

CHIFFRES CLÉS

TRAVAIL

21 889 interventions du système d'inspection du travail (SIT) dont 12 949 interventions sur site, 14 838 lettres d'observations, 669 arrêts de chantiers, 470 mises en demeure, 348 PV, 31 signalements au parquet

230 sanctions administratives pour un montant de 1 544 760 €

10 969 contrôles dans le cadre de la lutte contre le Travail Illégal

87,5 % entreprises de plus de 50 salariés, ont publié leur index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

49 mises en demeure pour défaut ou insuffisance de négociation sur l'égalité professionnelle et défaut de publication d'index égalité salariale ou insuffisance de mesures correctives

CONCURRENCE CONSOMMATION MÉTROLOGIE LÉGALE

108 contrôles du respect des délais de paiement

51 % de taux d'anomalie constaté et 4 M€ d'amendes administratives

7 M€ d'amendes

5 856 instruments de mesures contrôlés

COHÉSION SOCIAL SOLIDARITÉS

13 541 places d'hébergement financées et

16 500 places de logements adaptés

460 SIAE financées

49 500 mesures de protection de majeurs exercés par 28 services et 115 mandataires individuels

190 association habilitées « aide alimentaire »

EMPLOI ÉCONOMIE COMPÉTENCES

13 025 contrats aidés (dont 7 137 PEC et 5 888 CIE)

5 762 emplois francs

39 924 contrats engagement jeunes (CEJ)

64 806 entrées en formation (PRIC)

63 004 nouveaux contrats d'apprentissage

8 957 diplômés d'État du social et du paramédical décernés

1 039 agréments accordés pour la délivrance des titres professionnels

28 contrôles d'organismes de formation

7 M€ de sanctions financières suite à contrôle d'organismes de formation

127 entreprises bénéficiaires des dispositifs France 2030

150 entreprises accompagnées par les CRP

445 entreprises bénéficiaires de la Prestation Conseil Ressources Humaines (PCRH)

176 saisines de la médiation des entreprises

1 916 entreprises bénéficiaires de l'activité partielle pour un montant indemnisé de 9,5 M€

TRAVAIL

1. L'efficacité croissante des sanctions administratives

Les sanctions administratives sont devenues un outil essentiel et dissuasif dans la lutte contre les infractions et le dumping social. Dans les Hauts-de-France, leur utilisation s'est intensifiée, notamment dans les domaines des prestations de service internationales (PSI) et des cartes d'identification professionnelle (CIP).

En 2023, 121 sanctions administratives ont été émises pour un montant global de 350 510 € concernant les PSI et CIP, avec un taux de recouvrement de 29,3 %. Par ailleurs, 109 décisions d'amendes administratives ont été prises sur des thématiques sensibles telles que la durée du travail, la santé, la sécurité et l'hygiène, pour un montant total de 1 194 250 €.



Un exemple significatif de l'application de ces sanctions a été observé lors d'un contrôle sur un chantier de construction de panneaux solaires, où deux amendes administratives ont été infligées à une entreprise portugaise pour non-conformité à la législation française relative à la déclaration de détachement en vue d'obtenir la carte d'identification professionnelle. Ces amendes, totalisant 148 000 €, soulignent l'efficacité des mesures prises par les agents de contrôle du Service d'Inspection du Travail (SIT) pour garantir le respect des réglementations.

2. Une mobilisation renforcée contre les fraudes

817 suites à interventions sur la thématique « lutte contre les fraudes »

1 176 interventions de l'URACTI en 2023

Coupe du Monde de Rugby en 2023 : des opérations de contrôle conjointes ont été menées dans divers secteurs, mettant en lumière des infractions graves telles que le travail dissimulé, les faux statuts d'autoentrepreneurs, et le recours abusif à des contrats à durée déterminée (CDD). Au total, 47 entreprises ont été contrôlées, impliquant 348 salariés. Les infractions constatées ont donné lieu à des procédures pénales et/ou administratives.

3. Prévention des risques professionnels

Pour endiguer une sinistralité régionale toujours élevée et supérieure de 5 points à celle constatée au niveau national, la prévention des risques professionnels demeure l'une des priorités du SIT en Hauts-de-France, comme en témoignent les actions menées dans le cadre du Plan Régional d'Action « Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ».



Des interventions ont été réalisées sur des chantiers de construction, mettant en évidence diverses infractions et incidents graves. Pour donner suite à ces constats, des mesures correctives ont été prises, notamment la refonte du phasage des travaux, permettant une meilleure gestion des co-activités et une réduction des risques pour les travailleurs.

4. Plan régional santé au travail 2021-2025 (PRST 4) : un plan de communication d'envergure en 2023

Le nouveau PRST 4 a fait l'objet d'un important plan de communication pour soutenir une culture de la prévention des risques en région. Le PRST Hauts-de-France a créé une chaîne YouTube comprenant 19 vidéos sur diverses thématiques telles que « Les nouveaux arrivants en entreprise », « Prévenir les risques psycho sociaux », « Les travaux en hauteur », « Les risques routiers ».

https://www.youtube.com/channel/UCdI_9ZIXmRsNfsGemsBINA

Des kits et des supports pédagogiques pour sensibiliser les entreprises sur l'accueil des nouveaux embauchés et sur la santé au travail ont été édités (« Agir pour notre bien commun : la santé au travail »).

À l'occasion de la journée mondiale sur la santé et la sécurité au travail axée sur la promotion de la culture de prévention, ont été diffusés des plaquettes d'informations « Hygiène et sécurité sur les chantiers forestiers et agricoles » (secteur d'activité accidentogène).

« Au travail en bonne santé », le magazine TV lancé par les acteurs régionaux



Dans le cadre du plan régional santé au travail (PRST) 2021-2025, les partenaires santé sécurité au travail (SST) des Hauts-de-France ont lancé « Au travail en bonne santé », un magazine sous forme d'émission spéciale réalisée par la chaîne régionale Wéo. Une première émission traitant de la prévention des risques psycho-sociaux a été réalisée le 20 février. Une deuxième émission abordant le risque routier professionnel s'est déroulée le 14 avril.

Accueillir, c'est prévenir !

Comment les acteurs du PRST promeuvent la culture de prévention ?



Le service santé au travail du pôle T pilotait, le 1^{er} juin 2023, le lancement de l'atelier « accueil du nouvel arrivant » à l'Ensemble Saint Luc à Cambrai. Répondant à l'objectif du PRST « agir sur l'accueil des nouveaux arrivants en entreprise, et sur la formation initiale des jeunes afin de favoriser une culture de prévention en amont du travail », avec plus de 100 participants, issus des services de prévention et de santé au travail et des organismes partenaires.

5. Les campagnes collectives : une stratégie gagnante

- La campagne nationale sur le temps partiel visant des travailleurs vulnérables avec le contrôle de trois secteurs d'activité spécifiques (« aides à domicile », « services à la personne » et « nettoyage »). 251 interventions ont été réalisées pour 253 suites à interventions.
- La campagne sur l'utilisation des équipements de travail (équipements mobiles de levage). 341 interventions ont été réalisées dont 286 sur site ayant donné lieu à 316 suites à interventions.
- Des semaines régionales de contrôle dites « semaine BTP ». Ces actions collectives BTP sont unanimement reconnues pour leur impact sur la prévention des risques.

» **Un contrôle conjoint d'endiverie associant l'inspection du travail, la mutualité sociale agricole (MSA) et la cellule pluridisciplinaire du pôle T de la Dreets a mis en évidence des non-conformités en matière de santé-sécurité (chutes de hauteur et / ou de plain-pied, utilisation des équipements de levage (chariots élévateurs, nacelles). Des carences en matière de vestiaires collectifs à destination des travailleurs ont été constatées.**

6. Un accès au droit du travail facilité dans les DDETS

Les services de renseignements en droit du travail ont joué un rôle central pour garantir l'effectivité du droit (augmentation de 13,4 % des appels par rapport à 2022).

50 969 appels téléphoniques reçus par les services de renseignement en droit du travail.

9 012 rendez-vous physiques sur 14 sites en région.

Les services de renseignements en droit du travail participent pleinement à garantir l'effectivité du droit (augmentation de 13,4 % des appels par rapport à 2022).

7. L'égalité professionnelle : l'index moyen (88/100), en progression depuis 2020

La promotion de l'égalité professionnelle est une politique prioritaire du gouvernement, avec un accent particulier sur le contrôle des entreprises ne respectant pas leurs obligations en matière d'index égalité professionnelle. Les résultats montrent une augmentation du taux de publication de l'index, mais des efforts continus sont encore nécessaires pour garantir une réelle égalité dans le monde du travail.

4 % des entreprises ont un index inférieur à 75 points nécessitant la prise de mesures correctives (contre 5 % au niveau national).

9 décisions de pénalités ont été prises pour des mises en demeure non suivies d'effet par les entreprises (49 en 2023). 7 entreprises ont été pénalisées pour défaut d'obligation de résultat depuis 2022 : il s'agit des entreprises ayant publié un index inférieur à 75 points pendant 3 années consécutives.

Les demandes de titres de perception ont atteint la somme cumulée de 418 218 € pour 18 dossiers en cours.

55 accompagnements d'entreprises ont été réalisés par les structures spécialisées pour assurer la montée en compétence notamment des représentants du personnel.

CONCURRENCE CONSOMMATION MÉTROLOGIE LÉGALE

1. Protéger les entreprises et les consommateurs

Dans un contexte économique inflationniste, la Dreets a suivi les négociations commerciales entre la grande distribution et les fournisseurs pour détecter les dysfonctionnements concurrentiels. En 2023, la Dreets a notifié à des enseignes de la grande distribution 4 injonctions sous astreinte concernant les abus de pénalités logistiques, les relations entre une plateforme e-commerce et ses exposants et enfin au titre de l'équilibre des relations pour les contrats de fournitures de denrées alimentaires sous marque distributeur à des enseignes de la grande distribution. Une liquidation d'astreinte de 1,6 M€ a été notifiée.

Délais de paiement sous haute surveillance :

Compte tenu de leur impact sur la compétitivité et l'équilibre financier des entreprises, la lutte contre les ententes d'entreprises dans les marchés publics a été renforcée, de même le respect des délais de paiement interentreprises devenue une priorité compte tenu de la hausse des taux d'intérêt.

2. Egalim / équilibre dans les relations commerciales entre l'agroalimentaire et la grande distribution

Le service a également veillé au respect des règles édictées par les lois EGalim 1, 2 et 3 qui ont notamment renforcé les règles de la contractualisation en amont entre le producteur et son acheteur et imposé un pourcentage minimal de produits bio ou sous signes de qualité en restauration collective. Des procès-verbaux ont été dressés ainsi que pour la francisation de denrées importées.

3. Garantir la conformité des instruments de mesures

En 2023, 5 856 instruments de mesure ont été contrôlés chez les détenteurs par le service de la métrologie légale. 68 % de ces instruments ont fait l'objet d'essais métrologique avec des masses étalonnées (balances) ou des jauges (pompes à essence). **608 instruments ont fait l'objet d'une interdiction d'usage pour non-conformité. 72 procès-verbaux pour manquement aux obligations des détenteurs ont été dressés (amende administrative).**

195 surveillances inopinées des organismes agréés ont été réalisés afin de garantir la bonne application de la réglementation par ces organismes. 78 surveillances approfondies en agence de ces mêmes organismes ont été réalisées. Ces surveillances ont amené certains organismes à revoir leur organisation afin de garantir la qualité de leurs prestations et le respect de la réglementation.

Par ailleurs le service métrologie a décliné l'action nationale ciblée sur les chronotachygraphes installés sur les véhicules de transport de marchandises. **427 véhicules ont été contrôlés et seuls 1,2 % étaient non conformes.**

Les équipes de la Dreets ont également participé à 196 commissions d'appel d'offres et à l'examen de 321 marchés représentant 1,5 Md€. Elles entretiennent des relations permanentes avec la chambre régionale des comptes dans le cadre de la mission veille concurrentielle de la commande publique.



Contrôle des chronotachygraphes : visite d'une délégation marocaine dans l'Artois



La délégation marocaine et ses accompagnants dans les locaux de « Lens Poids lourds »

Le 5 octobre 2023, une délégation marocaine s'est rendue dans les locaux du centre d'installation et de contrôle des chronotachygraphes pour camions « Lens Poids lourds » à Arras. Il s'agissait d'appréhender le fonctionnement du système des chronotachygraphes avec carte à puce, dans la perspective d'un prochain déploiement au Maroc. La Dreets Hauts-de-France (Pôle C, service métrologie légale) participait à cette visite pilotée par la direction générale des entreprises (DGE) et la Dreal et a répondu aux interrogations de nos homologues marocains. En pointe sur le sujet, le service métrologie légale délivre une homologation à l'Imprimerie Nationale de Douai, le fabricant français des cartes à puces.

EMPLOI ÉCONOMIE COMPÉTENCES

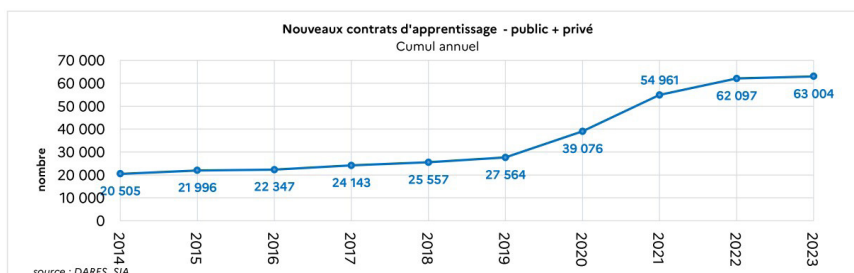
Emploi

1. L'apprentissage, une priorité gouvernementale et en région

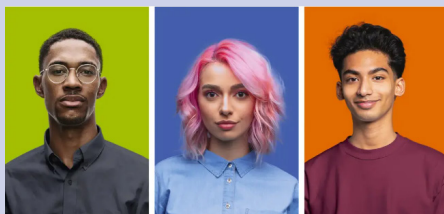
Pour poursuivre la mobilisation engagée en 2022 et permettre à la région de rattraper son retard, la Dreets a élaboré une feuille de route de l'apprentissage intégrée au CPRDFOP et articulée autour de 4 axes d'intervention pour 2023 :

- la promotion de l'apprentissage dans des secteurs prioritaires, comme l'industrie et l'agro-alimentaires, à travers l'animation de plusieurs événements (salon de l'apprentissage, tables rondes animées par les Opco, webinaires avec les CFA, semaine de l'alternance etc.), la création d'une lettre d'actualité pour les opérateurs et les organismes et de supports de communication (plaquette de promotion des aides aux employeurs) ;
- la sécurisation des parcours des apprentis avec la création d'un accès « Mes démarches simplifiées » afin d'accompagner les futurs apprentis à la recherche de contrat ou de les réorienter vers d'autres formations ou CFA, dans le cadre des actions menées par les SPEL. Par ailleurs, un groupe de travail rassemblant les institutions, les Opco et les médiateurs de l'apprentissage a été constitué pour lancer différentes enquêtes sur les motifs de rupture de manière à agir sur les causes ;
- l'amélioration de la qualité et la visibilité de l'offre de formation : un cycle de professionnalisation des CFA est mené par le Carif Oref. Les CFA sont invités à référencer leur offre de formation sur Parcoursup. 9 000 formations par apprentissage sont accessibles parmi les 23 000 formations de Parcoursup au niveau national ;
- le renforcement du pilotage territorial et une déclinaison adaptée des priorités au plus près des territoires en prenant appui sur les SPELs.

63 004 nouveaux contrats d'apprentissage ont été conclus en 2023.



L'apprentissage en Hauts-de-France, une opportunité partagée lors de la semaine du numérique



Lors de la semaine régionale du numérique organisée du 20 au 25 mars 2023, la Dreets a organisé avec les acteurs du secteur une table ronde pour promouvoir l'apprentissage dans le secteur du numérique, avec les témoignages de deux entreprises locales (Acteam-IT et Actemium) en partenariat avec le rectorat, Pôle emploi et l'Apec. À cette occasion, une vidéo promotionnelle a été réalisée au sein de l'entreprise Acteam-IT).

2. Dans la continuité du plan « 1 jeune, 1 solution » : le contrat d'engagement jeune (CEJ)

Depuis sa mise en œuvre en 2022, les entrées en contrat d'engagement jeune n'ont cessé de progresser. Avec 39 924 entrées sur le dispositif en 2023, les Hauts-de-France représentent 12,7 % des entrées en France.

Plusieurs éléments permettent d'apprécier ces bons résultats :

- une meilleure appropriation par les missions locales de la contractualisation avec les jeunes et une réorganisation de leurs équipes pour répondre aux nouveaux besoins exprimés ;
- dans chaque département, les DDETS ont mis en place un comité de suivi du CEJ ;
- un séminaire commun entre les agences France Travail et les missions locales a été organisé par la Dreets pour encourager l'échange de bonnes pratiques.

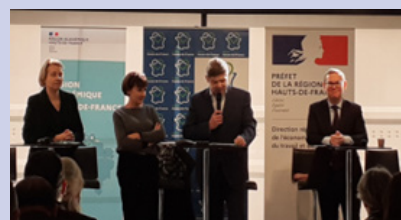
Le contrat d'engagement jeune (CEJ) a un an



À l'occasion de la première année d'existence de ce dispositif, lancé en mars 2022, la Dreets Hauts-de-France a réuni le 27 mars un comité de pilotage dédié au CEJ dans les Hauts-de-France. Plus de 100 représentants des acteurs régionaux mobilisés sur ce dispositif (dont Pôle emploi et les missions locales, le conseil régional, les conseils départementaux, les DDETS, l'ARS, la Banque de France, la DRPJ, le Disp, la CGPME...).

3. Un nouveau CPRDFOP 2024-2028 pour poursuivre le développement des compétences

Signature du CPRDFOP Hauts-de-France 2022-2028



Le 10 février 2023, Jean-Gabriel DELACROY, secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Hauts-de-France, a signé, avec le conseil régional des Hauts-de-France, le rectorat et les partenaires sociaux, le nouveau contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) des Hauts-de-France.

4. Pour soutenir l'emploi dans les QPV, une mobilisation accrue des emplois francs

Sous l'impulsion de la politique volontariste du préfet de région en faveur du développement de l'emploi au profit des habitants des quartiers de la politique de la ville, ce sont 5 762 aides qui ont été accordées, à des employeurs pour leurs recrutements de salariés résidents en QPV en 2023. Cette mobilisation dépasse de près de 5 points la cible régionale de 5 500 emplois francs.

5. L'accompagnement des reconversions professionnelles

En 2023, le réseau régional des délégués à l'accompagnement des reconversions professionnelles (Darp) s'est fortement mobilisé avec l'appui des services internes à la Dreets (le Service économique en région (SEER), les commissaires aux restructurations et prévention (CRP) des difficultés des entreprises (CRP) et le service d'anticipation des mutations économiques) et avec les partenaires externes (association transitions pro, Opcv, conseil en évolution professionnelle (CEP), ...) sur le secteur industriel avec un focus sur la filière automobile visée par la feuille de route nationale et régionale.

Le dispositif phare mobilisé par les Darp demeure les Transitions collectives (« Transco »), dont la philosophie est de construire un parcours de formation permettant au salarié, affecté sur un poste « fragilisé », de se reconverter sur un métier porteur au sein d'une autre entreprise. Par ailleurs, la possibilité de rester au sein de l'entreprise d'origine à la fin du parcours de formation permet de sécuriser le salarié.

En 2023, le dispositif a concerné en Haut-de France 210 salariés (64 % des dossiers à l'échelle nationale) et 9,6 M€ (73 % du coût total national) en Hauts-de-France.

Entreprises – Économie

1. Professionnalisation de la fonction RH au sein des TPE-PME

La prestation conseil RH (PCRH) permet de soutenir les projets de renforcement de la fonction ressources humaines des TPE/PME par l'intermédiaire d'un accompagnement personnalisé, d'une aide méthodologique sur des thèmes comme la Gpec, d'un appui au recrutement ou à la professionnalisation de la fonction RH. La gestion des RH constitue un véritable levier en matière de développement économique et de gestion des transitions dans la vie d'une entreprise.

Grâce à la mobilisation de cette prestation, la Dreets, forte d'un partenariat avec les Opco, les organisations professionnelles (le Medef et la CPME notamment) et des fédérations professionnelles telles que l'UIMM, la FFB ou la Capeb, a permis à **445 entreprises d'être accompagnées en 2023** par un consultant spécialisé. Ces entreprises sont majoritairement des entreprises de moins de 50 salariés.

2. France 2030 et territoires d'industrie, une réelle opportunité de reconquête industrielle en région

La reconquête industrielle, d'ores et déjà bien engagée pour les 10 ans à venir, doit se poursuivre et s'accélérer pour structurer l'économie régionale de demain avec l'appui du plan d'investissement France 2030.

France 2030 doit permettre de rattraper le retard de la France dans certains secteurs historiquement présents dans la région. Il vise aussi la **création de nouvelles filières industrielles et technologiques**. Des projets industriels d'envergure (notamment dans le Dunkerquois) sont en cours de développement et vont permettre de soutenir la création massive d'emplois nouveaux dans nos territoires.

127 entreprises ont bénéficié du plan d'investissement France 2030 pour soutenir leurs projets de développement.

En outre, pour encourager les territoires à se saisir des opportunités associées à la réindustrialisation, le programme territoires d'industrie initié en 2018 vient d'être renouvelé en 2023 avec dorénavant 18 territoires d'industrie pour les Hauts-de-France, soit 4 nouveaux territoires labélisés. Les moyens d'animation et d'ingénierie des territoires sont renforcés dans le cadre de cette nouvelle phase avec également un fonds d'intervention consacrés aux projets industriels structurants, notamment en matière de relocalisation.

3. Soutien aux entreprises en difficultés

L'**activité partielle**, outil de prévention des licenciements économiques et de maintien des compétences au sein des entreprises, permet de faire face à des ralentissements d'activité conjoncturels. L'année 2023 s'inscrit dans la poursuite du fléchissement du recours à l'activité partielle. Dans la région, 1 916 entreprises ont eu recours au dispositif, pour 4,7 millions d'heures autorisées (contre 13 millions d'heures en 2022, soit une baisse de 63,6 %) et pour un montant de 9,5 M€ d'heures indemnisées.

Les **commissaires aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP)** ont été fortement mobilisés en 2023 pour accompagner les entreprises dans le contexte de crise énergétique pour leur permettre de faire face à la hausse des tarifs de l'énergie et à la négociation des contrats avec leurs fournisseurs.

La restructuration des dettes des entreprises avec l'ensemble des créanciers publics et privés (dont le PGE avec les banques) constitue une nouvelle mission qui s'est développée au cours de l'année. Plusieurs dossiers emblématiques (Buitoni, Téréos, Valdunes, METEX) ont également mobilisé les CRP en coordination avec le ministère des finances.

À la suite des inondations de novembre dans le Pas-de-Calais, un accompagnement des entreprises a été mis en place. De même, certaines entreprises sous-traitantes de l'aéronautique sont également accompagnées dans leurs évolutions pour répondre à la demande croissante des donneurs d'ordre.



Pour mieux apprécier la richesse et la diversité des acteurs de la filière santé sur l'ensemble du territoire, l'Agence de l'innovation en santé (AIS) a entrepris un « tour de France des régions » début 2023. Elle était de passage dans les Hauts-de-France les 11 et 12 juillet. En savoir plus. L'animation de la filière santé dans les Hauts-de-France Elle est assurée par Eurasanté, agence lilloise de développement de la filière santé en région. Eurasanté comprend en particulier un important pôle de compétitivité, Clubster-NSL, qui joue un rôle essentiel aux côtés des entreprises de la filière. Clubster-NSL aide tous les acteurs de la filière à concrétiser leurs projets de recherche, développement et innovation.



Le lancement de la semaine de l'industrie dans les Hauts-de-France a eu lieu le vendredi 24 novembre 2023 au sein de l'entreprise LEMAHIEU à Saint-André-lez-Lille, entreprise lauréate du Fabriqué en France pour le département du Nord. Étaient également présentes les autres entreprises lauréates des Hauts-de-France (Arc pour le Pas-de-Calais, Unither et Stanley Black et Decker Manufacturing pour la Somme, Le Creuset pour l'Aisne et Tchao Mégot pour l'Oise).

Forte mobilisation des services de la Dreets pour soutenir le Pas-de-Calais lors des inondations



Avec les services de la préfecture de région et d'autres services régionaux (DRFIP...), la Dreets Hauts-de-France et la DDETS du Nord se sont mobilisées pour apporter un soutien au Pas-de-Calais et aux services de la DDETS 62, victimes de crues exceptionnelles depuis la fin octobre. Cette aide s'est concrétisée à travers l'obtention d'une dérogation sur l'activité partielle auprès de la DGEFP pour les salariés habitant en dehors du Pas-de-Calais qui n'ont pu se rendre dans leur entreprise située dans ce département. Quatre agents de la DDETS du Nord étaient mobilisables pour instruire les demandes d'activité partielle. Par ailleurs, le pôle Travail de la Dreets a élaboré une plaquette d'aide à la reprise d'activité à destination des employeurs. La Task force d'appui portée par la CCI Hauts-de-France a été financée par la Dreets à hauteur de 20 000 euros pour mettre en place une prestation d'appui psychologique aux chefs d'entreprise. 200 contrats « parcours emploi compétences (PEC) » ont également été mobilisés à un taux préférentiel pour soutenir les collectivités locales du Pas-de-Calais.

SOLIDARITÉS

Hébergement - logement

1. Développement des pensions de famille

Pour poursuivre le développement des pensions de famille en région et concrétiser les projets, en sensibilisant notamment les élus, la Dreets a lancé avec l'Union régionale pour l'habitat (URH) un appel à manifestation d'intérêt pour le repérage du foncier ou bâti disponible. 31 sites ont ainsi été proposés par des bailleurs sociaux et associations gestionnaires.

5 projets ont d'ores et déjà pu être validés en bureau du comité régional de l'hébergement et de l'habitat en 2023. La démarche a par ailleurs permis de relancer la dynamique des pensions de famille au bénéfice de projets jusqu'alors bloqués.

2. Mobilisation de l'intermédiation locative pour les personnes non ou mal logées

L'intermédiation locative est un dispositif de l'Etat permettant de faciliter la mise à disposition de logements du parc privé au profit de personnes non ou mal logées. Le développement de ces dispositifs est l'un des objectifs du plan Logement d'abord 2 : 40 000 places doivent être créées nationalement, dont 10 % en région Hauts-de-France. Afin de faciliter la captation de logement sur tous les territoires quelles que soient les typologies de logement, un cadre régional fixant des tarifs au logement a été publié pour la période 2023-2027. Celui-ci a été travaillé avec les DDETS et permet de sécuriser financièrement bailleurs et propriétaires.

3. Résidences sociales

Les résidences sociales sont une forme d'habitat associant sur un même site plusieurs espaces privatifs et des espaces collectifs. Encore peu développées dans la région, les résidences sociales présentent de nombreux atouts pour faciliter l'accès au logement durable et l'insertion professionnelle par exemple des jeunes. Aussi, la Dreets a travaillé en 2023 avec l'ensemble des têtes de réseaux associatives du secteur pour identifier un modèle économique viable pour ces structures et proposer des expérimentations visant à y proposer un accompagnement renforcé. Cette démarche sera poursuivie en 2024 en lien avec la Dreal.

Inclusion et accompagnement vers l'emploi des personnes les plus fragiles

L'insertion par l'activité économique et l'emploi des personnes en situations de handicap

Destinées à lutter contre l'exclusion économique et sociale, les 460 structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) en Hauts-de-France, que sont les ateliers et chantiers d'insertion, les associations intermédiaires, les entreprises d'insertion, les entreprises de travail temporaire d'insertion et les entreprises d'insertion par le travail indépendant, emploient plus de 33 000 salariés en insertion. Elles constituent ainsi un puissant levier d'insertion pour les publics les plus éloignés de l'emploi.

Les entreprises adaptées (EA) sont des entreprises inclusives du milieu ordinaire de travail, elles participent à hauteur de 3 % à l'emploi des personnes en situation de handicap et visent à favoriser la réalisation de leur projet professionnel en vue de la valorisation de leurs compétences, de leur promotion et de leur mobilité. Il existe 93 entreprises adaptées en Hauts-de-France, employant 3 000 ETP.



Un soutien massif a été porté au secteur ces dernières années pour consolider la dynamique de ces deux secteurs. La Stratégie prévention et lutte contre la pauvreté, le Pacte Ambition, l'engagement national « cap vers une entreprise inclusive », les mesures exceptionnelles liées à la Covid-19 et au plan de relance sont toutes autant d'initiatives venues renforcer les moyens dédiés au développement de l'IAE et des entreprises adaptées sur les territoires de la Région Hauts-de-France.

Un franc succès pour les rencontres régionales de l'inclusion dans l'emploi le 4 mai 2023

La Dreets Hauts-de-France a donné rendez-vous aux acteurs et partenaires de l'inclusion, aux structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) et aux entreprises adaptées et les partenaires (conseil régional, conseils départementaux, service public de l'emploi, opérateurs de compétences, partenaires sociaux, réseaux de l'IAE et du handicap) des Hauts-de-France le 4 mai 2023 dernier à Lille Grand Palais. Plus de 600 participants réunis pour échanger sur la place des acteurs de l'inclusion dans l'économie locale de demain.



Les objectifs de ces rencontres :

- présenter la stratégie régionale du CRIE pour 2023/2024 ;
- valoriser les travaux menés depuis 2021 avec les partenaires ;
- présenter des actions innovantes ;
- créer des espaces d'échanges entre professionnels ;
- organiser des ateliers thématiques.

Attractivité des métiers du social

Pour répondre à la crise des métiers de l'humain qui touche les travailleurs sociaux, sur lesquels s'appuient les politiques que la Dreets met en œuvre, le pôle solidarité insertion a engagé une démarche pour en améliorer l'attractivité et favoriser le recrutement et la fidélisation de ces professionnels, en mobilisant les leviers régionaux.

L'Aract a ainsi été sollicitée pour conduire une action de valorisation de la qualité et des conditions de vie au travail, s'appuyant sur des professionnels « ambassadeurs ». 7 associations des secteurs accueil-hébergement-insertion et protection juridique des majeurs et 10 groupes de métiers (aller vers, actions collectives, MJPM, encadrement, assistants tutélaires, sédentaire, action au domicile, vie quotidienne, gestion administrative et comptable, logistique) sont concernés.

En 2024, un travail commun portera sur le recrutement, coordonné entre la Dreets, le rectorat, les centres de formation en travail social, des associations, les services du conseil régional et l'Uriopss.

Journée interrégionale de l'inspection contrôle enquête (ICE) dans les locaux de la Drac d'Amiens le 28 septembre 2023

La mission régionale et interdépartementale d'inspection, contrôle, enquête (MRIICE - PSI) de la Dreets Hauts-de-France organisait cette journée interrégionale sur le thème : « Impact de la transformation du parc d'hébergement sur l'inspection contrôle ». Elle réunissait des professionnels des MRIICE de 7 régions (Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Grand-Est, Hauts-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays de la Loire), les représentants des administrations centrales (Igas, DGCS, Dihal) ainsi que de l'EHESP, pour échanger sur les évolutions en cours et notamment l'impact sur les missions de contrôle de la transformation du parc d'hébergement en cours depuis la mise en œuvre du 1^{er} plan Logement d'abord (2018-2023).



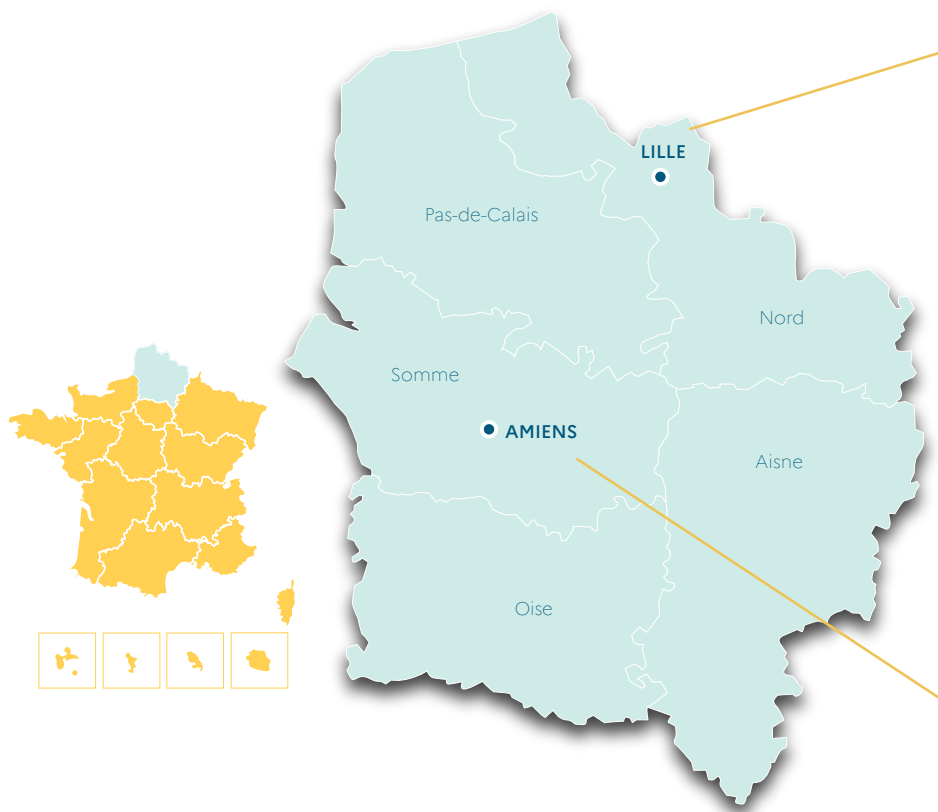
Fond social européen

Depuis le lancement de la programmation du fonds social européen + (FSE+) en décembre 2022 par le préfet de région, la Dreets a ouvert, au cours de l'année 2023, 6 appels à projets thématiques et ciblés sur les différentes priorités du programme.

Au total, l'année 2023 a permis d'ouvrir 43 % de l'enveloppe du volet déconcentré (hors crédits délégués aux organismes intermédiaires) pour la période 2021-2027 : ce sont ainsi 49,5 M€ mobilisés pour les projets, au bénéfice des publics en situation de précarité ou d'exclusion les plus exposés à des difficultés d'insertion professionnelles et sociales.

Dreets

Hauts-de-France



LILLE

Siège :

Cité Marianne
2 boulevard de Strasbourg
BP 90219
59019 LILLE CEDEX

AMIENS

40 Rue de la Vallée
BP 71710
80017 Amiens Cédex 1



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Cité Marianne ■ 2 boulevard de Strasbourg ■ BP 90219 – 59019 LILLE Cedex

☎ 03 20 96 48 60

Internet : hauts-de-france.dreets.gouv.fr

Directeur de la publication : Bruno DROLEZ

Rédacteur : Nora TOUATI

Graphisme : Virginie RICHARD

Crédits photos : Adobestock / DR